



AVIS DE COURSE

TROPHEE BRETECHE 2024

Grade 5 C

18/02, 10/03, 09/06 et 06/10

PORT BRETON

SNO NANTES

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FF Voile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.1.1 - Règle modifiée- la règle 61.1(a) (2) : pour porter réclamation à la suite d'un incident dans la zone de course, tous les bateaux devront arborer un pavillon rouge. La modification sera signalée à l'annexe aux IC Types.
- 1.5 - les règlements fédéraux, Règles de jauge Osiris Habitable du guide 2024 et Micro 2024.
- 1.6 - Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2,
- 1.5 - La convention ANCRE/ SNO qui prévoit des instructions de course communes aux trophées Ancr'Erdre et Bretéché Sno et globalise les résultats des 8 compétitions » Régate Home ».

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site internet du SNO dès le 1° trophée
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

[18 Février 2024 - Trophée Bretéché n°1](#)

[10 Mars 2024 - Trophée Bretéché n°2 - Championnat de ligue Croiseur Lègers](#)

[09 Juin 2024 - Trophée Bretéché n°3](#)

[06 Octobre 2024 - Trophée Bretéché n°4](#)

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : site du SNO

[18 Février 2024 - Trophée Bretéché n°1](#)

[10 Mars 2024 - Trophée Bretéché n°2 - Championnat de ligue Croiseur Lègers](#)

[09 Juin 2024 - Trophée Bretéché n°3](#)

[06 Octobre 2024 - Trophée Bretéché n°4](#)

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation : plan d'eau intérieur et pour les Micros, le matériel de sécurité prévu par la jauge Micro.
- 4.2 - à tous les bateaux des classes Osiris Habitables A, B, C, R1, L et **QS en cohérence avec les autres classes par le barème Osiris.**
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1 a) Chaque membre de l'équipage doit être en possession :
o Pour les majeurs de la licence Club FF Voile mention « compétition ou pratiquant »
o Pour les mineurs, de la licence Club FF voile mention « compétition » valide où
La licence Club FF voile mention « adhésion ou pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.3.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Les bateaux admissibles **doivent obligatoirement s'inscrire, avec, dans la mesure du possible, l'ensemble de l'équipage**, sur ce lien : <https://regatehome.snonantes.fr/>
Avant le vendredi précédent le jour de la régate avant 12 heures (ou en cas de problème avec ce lien envoi d'un mail dans ce délai à info@ snonantes.fr.
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription
- 4.7 **Pour les licences journalières, si possible à prendre avant le jour de la compétition.**
- 4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : < **Quota minimum requis pour que l'épreuve soit courue : 10 bateaux**>

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'à 12h le vendredi qui précède la régate
Toutes	GRATUIT

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription : sans objet
- 8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : A la discrétion du Président du Comité de course.
- 8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
18/02, 10/03, 09/06 et 06/10	Matin : 10h15	Toutes
18/02, 10/03, 09/06 et 06/10	Après-midi : * + (1)	Toutes

* En fonction de l'heure de fin de course du matin, après pause repas.

Le TROPHEE BRETECHE N° 2 DU 10 MARS sera une compétition QUI COMPETERA pour le Championnat de ligue Croiseurs légers.

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
Toutes		À suivre	6

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h30**.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

11.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.snonantes.fr/regates-habitable-parcours-inscrip>). Le parcours à effectuer sera indiqué sur le tableau du bateau CC.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : < ORC Ton Cups : (Ins-rang +1 (+ 0,25 au 1^o)).>

14.2 Le classement sera effectué sur le total des courses des 8 journées de Trophée moins les trois plus mauvaises de 19 à 24 courses, moins les 2 plus mauvaises de 16 à 18 courses et moins la plus mauvaise jusqu'à 15 courses. Il sera établi 2 classements Osiris habitables : le premier (CRO) pour les groupes A, B, C + (R1, L et QS ou assimilé jusqu'à gr 12 brut) et le second (REG) pour les groupes (R1, L et QS ou assimilés supérieurs à gr 12 brut).

Envoi des résultats à la FF voile, soit par groupe, soit en un seul groupe si un des groupes n'atteint pas le minimum prévu par la FF voile (minimum 5 bateaux) Pour les Micros du groupe CRO, un classement en temps réel sera extrait et transmis à la classe Micro si plus de 4 micros sont présents.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés : pavillon régates et SNO.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en

précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : **COUPE DE NOEL le 08/12/2024 pendant le déjeuner.**

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

LE SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST

Tél : 02.40.50.81.51 OU info@snonantes.fr

ZONE DE COURSES

